



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS 2019/2020

Les cours reprendront le lundi 9 septembre 2019 jusqu'au samedi 27 juin 2020. Ils auront lieu toutes les semaines en périodes scolaires, soit 33 séances.

Une semaine de fermeture exceptionnelle : semaine du Grand Tournoi 2020 de horse ball.

Les cavaliers préparent le niveau inscrit sur le planning. Le moniteur se réserve la possibilité de déplacer un cavalier, après une ou deux séances s'il estime que son niveau ne correspond pas à la reprise dans laquelle il s'est inscrit.

Nouveautés 2019/2020 :

Cours à 4 cavaliers ouverts à tous !

Seulement 8 cavaliers dans les reprises à partir du niveau Galop 5 !

TARIFS 2019 / 2020

		Forfait pour 33 séances				Licence 2020		
		Annuel	T1 A l'inscription	T2 En nov.	T3 En fév.	Enfants (≥2002)	25 €	
	Poney Eveil	Cours Initiation Poney – ½ heure	360 €	170 €	110 €	110 €		
	BBP, Deb 8/12ans, Poney Br, Ar, Or	Cours 1h - 10 cavaliers	510 €	225 €	165 €	165 €		
	G1 à G4, HB technique, cours adultes	Cours 1h - 10 cavaliers	640 €	275 €	210 €	210 €		
	G5 à G7, dressages	Cours 1h - 8 cavaliers *Nouveau*	670 €	285 €	220 €	220 €		
	G3 & 4, G5 & 6, G6+ & 7	Cours 1h - 4 cavaliers	920 €	380 €	310 €	310 €		
COMPETITION	CSO Compétition : - Poney de P3 à AS Po - Club de CI3 à CI EI	Cours 1h - 6 cavaliers	670 €	285 €	220 €	220 €	<i>1 cours de montre traditionnelle <u>obligatoire</u> (en cours collectifs, en cours à 4 ou cours particulier).</i>	
	HB Benjamins jusqu'à cadets inclus	Cours 1h						
	CSO Amat.	Cours 1h - 6 cavaliers	670 €	285 €	220 €	220 €		<i>Obligation d'être propriétaire de sa monture ou d'avoir au moins une demi-pension.</i>
	HB Amat.	Cours 1h						
	CSO Init. Poney, CSO 1ère Année et HB Clubs	Cours 1h	670 €	285 €	220 €	220 €	<i>Pas d'obligation de 2nd cours</i>	
	HB Poussins	Cours 1h30	900 €	380 €	300 €	300 €		

Pour les niveaux débutants et poneys : 3 séances d'essai avant validation finale de l'inscription

Remises accordées	Propriétaire, pension complète	30%
	Propriétaire du club ne montant pas leur cheval en cours	20%
	Demi-pension, propriétaire extérieur, demi-pension sur cheval de propriétaire	10%

Procédure d'inscription

Aucune réinscription ne sera acceptée si le compte du cavalier est débiteur.

Aucune réinscription ne sera faite par téléphone. La réinscription se fait obligatoirement par internet avec règlement de la licence 2019 et à minima d'un acompte.

Nous restons bien sûr à votre disposition si vous avez des questions !

Les niveaux d'inscription, après évaluations par les moniteurs, sont affichés sur le tableau dans la cour. Il ne vous sera possible de vous inscrire que sur le niveau d'enseignement correspondant à votre évaluation. Toute modification devra être validée par une monitrice, qui transmettra à l'accueil pour mise à jour.

L'inscription par internet avec l'acceptation des Conditions Générales de Vente, du règlement intérieur et de nos conditions d'inscription vaut engagement pour la saison.

Vous pouvez accéder au site d'inscription à partir de notre site web www.ferme-dame-blanche.com dans l'onglet « Prestations » puis « Cours ». Puis cliquer sur le lien. **Le site ne fonctionne pas correctement avec Internet Explorer ; merci de bien vouloir utiliser Google Chrome ou Mozilla Firefox.**

Le 24 mai prochain, vos identifiants et codes d'accès vous seront communiqués.

Les inscriptions s'ouvriront à 9h :

- **Mardi 28 mai : compétiteurs CSO et HB - cours compétition et cours classiques**
- **Mercredi 29 mai : galops 1 à 4+**
- **Vendredi 31 mai : cours poneys, débutants, adultes, galop 5 à 7 et dressage**

L'accueil téléphonique sera exceptionnellement ouvert non-stop de 9h à 19h pendant ces 3 jours.

Les familles qui ont plusieurs cavaliers s'inscrivant sur des niveaux différents devront se connecter plusieurs fois si les jours prévus sont différents.

Après identification sur votre compte :

Si plusieurs personnes sont inscrites sur votre fiche, veillez à bien sélectionner le bon cavalier avant de poursuivre l'inscription. Pour les frères et sœurs non cavaliers en 2018/2019, merci de contacter l'accueil.

Identité : nous vous demandons de bien vérifier vos coordonnées et de les tenir à jour (surtout téléphone et mail).

Panier : Les articles que vous ajouterez dans votre panier ont une validité de 2h. Au-delà, tout article qui n'aura pas fait l'objet d'une facture et du règlement correspondant disparaîtra de votre panier.

Factures : vous pouvez visualiser vos factures et les régler en ligne. Vous disposez de 30 jours pour régler une facture avant relance. Tout règlement non effectué dans les délais bloquera toute inscription à partir de votre compte. **Si vous disposez d'un avoir ou d'une avance à faire valoir, merci de contacter l'accueil pour l'utiliser sur une facture.**

Licences : les licences sont facturées avec le premier forfait sélectionné. **Pour les cavaliers ayant leur licence validée auprès d'une autre structure, merci de contacter l'accueil avant de vous inscrire.**

Reprises : à chaque forfait choisi, les reprises de cours correspondant à votre niveau de cavalier et disposant de places libres vous seront proposées. Choisissez le créneau horaire qui vous convient.

Forfaits et mode de règlement : Lorsque vous voulez acheter un forfait, il ne vous est proposé que ceux qui correspondent à votre situation : niveau d'enseignement, CSO, HB. Tous les forfaits sont proposés avec deux tarifs :

- l'un correspond à un **règlement total (RGLT TOTAL)** le jour de votre inscription (réduction incluse). Si vous disposez d'une avance ou d'un avoir à faire valoir, vous avez la possibilité de régler seulement un acompte. Vous devez ensuite contacter l'accueil qui positionnera la somme sur votre facture d'inscription. **Le solde de la facture devra nous parvenir avant le 30 juin 2019.**
- l'autre correspond à un **règlement échelonné** de votre inscription (pas de réduction). Un acompte vous est demandé en règlement immédiat. Vous devez ensuite déposer à l'accueil le solde du règlement **sous 30 jours.**

Vous avez la possibilité de régler par :

- **Prélèvements automatiques :** deux prélèvements équivalents sur votre compte les 10 novembre 2019 et 10 février 2020. Veuillez-vous munir d'un RIB pour établir le mandat de prélèvement. **En cas de changement de coordonnées bancaires, il vous faut établir un nouveau mandat. Le prélèvement mensuel n'est plus possible.**

- **Chèque** : deux règlements complémentaires de votre acompte les 10 novembre 2019 et 10 février 2020. **Les chèques doivent être datés du jour de dépôt à l'accueil.**
- **Espèces** : un chèque de caution du montant de la facture d'inscription vous sera demandé pour un paiement échelonné sur l'année.

En cas de retard de paiement, au-delà de deux relances infructueuses, l'accès aux structures sera suspendu jusqu'au règlement total dû. En parallèle, le dossier sera placé en recouvrement auprès de Me Vincens-Bouquereau, huissier de justice.

Nouveaux cavaliers

Les inscriptions seront ouvertes **à partir du 12 juin 2019 à 9h**. Vous pourrez établir votre fiche à partir du site, mais nous vous demandons de contacter l'accueil pour définir votre niveau d'équitation - un cours d'évaluation pourra vous être demandé. Si une fiche existe déjà à votre nom, le site bloquera votre inscription : merci de contacter l'accueil.

Nous vous demandons de nous faire parvenir une copie de votre carte d'identité pour compléter votre dossier.

Points spécifiques

➤ **Le certificat médical**

Chaque cavalier - **et surtout les compétiteurs** - devra désormais **valider directement sa licence avec un certificat médical sur son compte cavalier** sur www.ffe.com dès que celle-ci sera prise pour la nouvelle saison. Il est donc incontournable d'utiliser l'imprimé officiel fourni par la FFE et disponible sur votre compte licencié - vos identifiants sont indiqués sur la licence qui sera disponible à l'accueil sous 10 jours après validation.

➤ **Matériel**

Par mesure d'hygiène les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation. Ils devront également avoir un licol et sa longe, ainsi qu'un kit de pansage. Les protections sont obligatoires à partir du galop 3 ; le port d'un gilet de protection est recommandé à partir du galop 4 et est obligatoire pour le cross.

Pour les cavaliers de compétition, le Poney Club ne prête plus le matériel spécifique, les cavaliers devront fournir leur matériel (casques, éperons, protections, sangle de ramassage et martingale).

➤ **Cours et annulations**

Les cours seront ouverts, et maintenus ouverts en cours d'année, à 5 cavaliers minimum pour les cours à 10 ou huit cavaliers, et à 3 cavaliers pour les cours à 4 cavaliers.

Les cavaliers inscrits dans les cours débutants (poney eveil, bébé poney, poneys (bronze, argent et or), et débutants 8/12 ans et adultes) bénéficient du mois de septembre pour confirmer leur inscription (soit 3 séances d'essai). En cas d'abandon, le coût de la licence, 20 % du forfait et le coût des séances effectuées resteront acquis au club.

Les **annulations d'inscription** devront se faire par écrit (courrier, mail) auprès du secrétariat. L'inscription est remboursée en totalité si l'annulation d'inscription se fait avant le 31 juillet 2019. Si l'annulation a lieu entre le 1er août et le 9 septembre 2019, 15 € de frais de dossier resteront acquis au club. Toute annulation après la reprise des cours ne donne lieu à aucun remboursement pour les cavaliers non-débutants.

Vous bénéficiez de 3 séances récupérables sur la saison - hors absences pour maladie. **Les absences ne seront récupérables et récupérées que si elles sont gérées par internet à partir de votre compte** (onglet "reprises"). Pour être récupérable, votre absence devra être signalée au plus tard 24h avant le cours. Les récupérations pourront se faire sur des reprises de même niveau que celui de votre cours habituel, et qui auront une disponibilité. **Pour que le système fonctionne au mieux des contraintes de chacun, nous vous demandons de bien nous signaler les absences : ce n'est qu'à cette condition que tous les cavaliers pourront faire leurs récupérations.**

Les absences pour maladie devront être signalées exclusivement à l'accueil. Elles ne seront pas récupérables mais bénéficieront, sur présentation d'un certificat médical, d'un avoir (70% du coût de la séance) à faire valoir sur la saison 2019/2020 (hors réinscriptions 2020/2021).

➤ **Organisations spécifiques**

Les cours Poney Eveil à 6 cavaliers sont ouverts pour les enfants de 2 à 4 ans. Ils durent **30 minutes**. **La présence d'un adulte est obligatoire pendant toute la durée du cours.**

Les cours Bébé poney sont à 8 cavaliers pour les enfants de 4 à 6 ans. **Ils durent une heure et incluent le temps de préparation du poney.**

Les cours de niveau galop 5 à 7 ne comptent désormais plus que 8 cavaliers.

➤ **Cours compétitions CSO et HB**

Pour intégrer les cours compétitions, nous vous demandons de vous rapprocher de Claire et Laura pour le CSO et de Lyonel et Raphaël pour le Horse ball. Ils vous positionneront sur le bon niveau de compétition s'il reste de la place.

CSO

Club 1^{re} année et Initiation Poneys : pas d'obligation de vous inscrire à un cours de monte classique. Pas de sorties extérieures la première année mais participation obligatoire aux CSO organisés par le club.

Clubs et Poneys : obligation de vous inscrire à un cours de monte traditionnelle (soit en cours classique, soit en cours à 4). Il faut prévoir deux concours par mois ainsi que les championnats de France en juillet à Lamotte Beuvron en cas de qualification.

Amateurs : pas d'obligation de vous inscrire à un cours de monte classique mais obligation d'être propriétaire ou d'avoir au moins une demi-pension.

Perfectionnement : accessible aux cavaliers des cours CSO CI3-CI2, CI2-CI, Po1-PoEI et Amat. Il est prioritaire et gratuit pour les cavaliers propriétaires ou ayant une pension ou demi-pension au club. Les autres cavaliers de ces cours peuvent participer au tarif d'un cours occasionnel en reprise s'il reste de la place (maxi 10 cavaliers/séance).

HB

Poussins : le cours HB dure 1h30. Les cavaliers n'ont pas l'obligation de s'inscrire à un deuxième cours.

Benjamins à Cadets : obligation de vous inscrire à un cours de monte traditionnelle (soit en cours classique, soit en cours à 4) ou le cours de horse ball technique.

Clubs : pas d'obligation de vous inscrire à un cours de monte classique.

Amateurs : Obligation d'être propriétaire ou d'avoir au moins une demi-pension.

Perfectionnement : accessible à partir de la catégorie cadets. Il est prioritaire et gratuit pour les cavaliers propriétaires ou ayant une pension ou demi-pension au club. Les autres cavaliers de ces cours peuvent participer au tarif d'un cours occasionnel en reprise s'il reste de la place (maxi 10 cavaliers/séance).

Matches : Il faut prévoir un match par mois, d'octobre à mai/juin, ainsi que la finale nationale généralement pour pentecôte ou l'ascension.

La Ferme de la Dame Blanche est consciente des coûts que représente la compétition, et que, selon les périodes de l'année, ceux-ci peuvent se cumuler et être délicats à gérer. Pour ceux qui souhaitent échelonner ces charges, vous avez la possibilité de réaliser des versements au rythme et au montant qui vous conviennent, pendant la saison de compétition. Ces sommes seront placées en acompte sur votre compte et positionnées sur les factures au fur et à mesure qu'elles seront établies. L'accueil peut vous transmettre nos coordonnées bancaires sur simple demande.

➤ **Pensions, demi-pensions et propriétaires**

Les propriétaires ayant une pension au club bénéficient d'une réduction de 30% sur le coût du forfait.

Les cavaliers désirant souscrire une pension complète "club" devront louer le cheval annuellement en plus de la pension mensuelle (tarif en fonction de la monture). Ils bénéficieront d'un avoir de 30% sur le forfait club. La réduction sera appliquée dès mise en place de la pension.

Les cavaliers ayant une demi-pension "club" bénéficieront d'un avoir de 10% sur le forfait club. La réduction sera appliquée dès mise en place de la demi-pension.

Les propriétaires qui ne prennent pas leur cheval en cours devront s'inscrire à un forfait club. Un avoir de 20% se fera après la rentrée.

Les cavaliers propriétaires extérieurs ainsi que ceux ayant une pension sur un cheval de propriétaire bénéficieront d'un avoir de 10%. La réduction sera appliquée dès mise en place de la pension.

Dans tous les cas ci-dessus, le forfait devra être réglé dans son intégralité avant que l'avoir ne soit fait. Celui-ci sera valable sur la saison 2019/2020.